



Convention relative aux relais Eurodesk en région Structures labellisées Information Jeunesse 2022

Vu le Plan de travail 2021/2027 de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport, validé par la Commission européenne,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2020/2022 passée par le CIDJ avec la Direction Jeunesse Education Populaire et Vie associative (DJPEVA), instituant le CIDJ comme structure de coordination nationale du réseau Eurodesk,

Vu la convention de gestion et de pilotage des crédits européens Eurodesk affectés à la France passée par le CIDJ avec l'Agence du service civique (Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport) pour la durée du programme Erasmus+ 2021-2027,

Vu la Charte européenne de l'Information Jeunesse du 27 avril 2018,

Vu les Principes Eurodesk du 7 novembre 2014,

Entre

Le CIDJ, situé 6-8, rue Eugène Oudiné 75013 Paris

Représenté par Sophie BOSSET-MONTOUX, directrice générale

Garant du label Eurodesk

Le CRIJ

Situé

Représenté par

Fonction

Relais Eurodesk régional

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20220617-20220616-20-DE
Date de télétransmission : 21/06/2022
Date de réception préfecture : 21/06/2022

Et

La structure labellisée Information Jeunesse.....

Située

Représentée par

Fonction

Relais Eurodesk

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Eurodesk est un réseau européen de professionnels qui facilite et encourage la mobilité de tous les jeunes en Europe et à l'international. Le réseau Eurodesk est soutenu et financé par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+.

Coordonné au niveau européen par une unité spécifique située à Bruxelles, Eurodesk Brussels Link, il s'étend à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne et d'autres pays participant au programme européen Erasmus+.

Sous l'autorité du Ministère en charge de la jeunesse, la gestion et le pilotage d'Eurodesk en France est mise en œuvre par le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) sur la base d'une convention signée avec l'Agence du Service civique (Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport). Les structures labellisées Eurodesk en France sont des structures ayant le label Information Jeunesse.

Cette convention a pour objectif de définir les engagements respectifs des signataires.

ARTICLE 1 – Engagements du CIDJ

FOURNIR au relais Eurodesk

- L'accès à la plateforme myeurodesk.eu, dont l'Intranet Eurodesk européen
- Des outils pour mieux informer sur l'Europe et l'international
- Des supports de communication
- Une veille sur l'actualité européenne et nationale des politiques jeunesse et de la mobilité des jeunes en Europe et à l'international
- Les ressources spécifiques au réseau Eurodesk

PROFESSIONNALISER les coordinateurs régionaux et référents Eurodesk

- Acquisition et consolidation du socle de connaissances et de compétences liées à la mobilité et à l'Europe et l'international
- Utilisation des outils Eurodesk
- Formation des nouveaux labellisés
- Formation continue par le biais de webinaires sur des thèmes d'actualité

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20220617-20220616-20-DE Date de télétransmission : 21/06/2022 Date de réception préfecture : 21/06/2022
--

COORDONNER ET ORGANISER

- Des rencontres pour animer la vie du réseau Eurodesk, en coopération avec le CRIJ relais Eurodesk régional
- Un groupe de travail national qui définit les modalités d'action de l'année en cours
- Des groupes de travail ad hoc

VALORISER les actions Eurodesk menées en régions à travers un bilan national annuel

COMMUNIQUER sur les actions organisées par les structures labellisées Eurodesk de façon régulière

ARTICLE 2 – Engagements du CRIJ

Le CRIJ désigné comme relais Eurodesk régional s'engage à :

SOUTENIR le relais Eurodesk en région dans sa mission d'information sur la mobilité des jeunes en Europe et à l'international

ORGANISER des réunions de coordination pour animer la vie du réseau Eurodesk en région et en informer le CIDJ

PROFESSIONNALISER le référent Eurodesk par des échanges de pratiques entre référents Eurodesk et avec d'autres acteurs

FOURNIR au référent Eurodesk

- Des outils pour mieux informer sur l'Europe
- Des supports de communication

VALORISER les actions du réseau régional auprès des partenaires et des institutions en fournissant un bilan annuel régional des activités Eurodesk

ARTICLE 3 – Engagements de la structure labellisée Information Jeunesse

La structure désignée comme relais Eurodesk en région s'engage à :

DÉSIGNER un salarié de la structure Information Jeunesse « référent Eurodesk »

MANDATER le référent Eurodesk pour participer aux rencontres, réunions et formations du réseau Eurodesk, voire pour participer à des groupes de travail ad hoc

RESPECTER les Principes Eurodesk en annexe de cette convention

INFORMER

- Aménagement d'un espace visible et accessible dédié à la mobilité européenne et aux ressources Eurodesk
- Information du public sur l'Europe et la mobilité des jeunes en Europe et à l'international
- Organisation d'au moins une action annuelle sur la mobilité des jeunes en Europe et à l'international
- Diffusion des ressources Eurodesk

PARTICIPER A LA VIE DU RÉSEAU

- Participation aux rencontres Eurodesk régionales et nationales
- Participation aux campagnes Eurodesk européennes, nationales et régionales
- Utilisation active et régulière de l'Intranet Eurodesk européen
- Information du réseau sur ses actualités et événements Europe International (supports de communication et photos)

COMMUNIQUER

- Identification de la structure comme relais Eurodesk (utilisation systématique du logo Eurodesk)
- Référencement de ses coordonnées sur la map www.eurodesk.eu
- Communication sur Eurodesk et ses ressources auprès des partenaires de son territoire
- Promotion du site Eurodesk et le Portail européen de la jeunesse auprès du public et des professionnels locaux

FOURNIR au CRIJ et au CIDJ un bilan annuel des activités Eurodesk mises en œuvre sur son territoire afin d'alimenter un bilan Eurodesk régional et national annuel

ARTICLE 4 – Suivi et évaluation

Dans le cadre d'une démarche qualité, le relais Eurodesk régional devra établir un bilan annuel de ses actions Eurodesk destiné à la coordination nationale (CIDJ) et à la coordination régionale (CRIJ). Ces données permettront une valorisation optimale des actions du réseau.

ARTICLE 5 – Durée de la convention

La présente convention est valable un an. Elle sera renouvelée tacitement par périodes successives d'un an.

ARTICLE 6 – Résiliation

Le non-respect des engagements réciproques ci-dessus, dûment constaté, ou la cessation des programmes européens visés mettra fin automatiquement à la présente convention.

ARTICLE 7 – Règlement des litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans un délai de deux mois.

Si aucun accord amiable ne peut être trouvé, tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à _____, le _____

La structure labellisée Information Jeunesse

Représentée par

Le CRIJ

Représenté par

Le CIDJ, représenté par Sophie BOSSET-MONTOUX, directrice générale

ANNEXE

PRINCIPES EURODESK

Préambule

Avec un réseau de centres nationaux qui coordonnent plus de 1 300 structures locales d'information et de partenaires dans 34 pays d'Europe, Eurodesk est la principale source d'information sur les politiques européennes pour la mobilité des jeunes. Eurodesk répond aux demandes d'information des jeunes et les oriente de façon à faciliter leur mobilité en Europe. Grâce à son réseau et à ses outils d'information, Eurodesk forme et soutient ceux qui travaillent auprès des jeunes, dans une démarche de qualité. Le réseau Eurodesk gère et met à jour le contenu du Portail européen de la jeunesse.

Nos services sont de grande qualité car Eurodesk

1. **Fonctionne grâce à des professionnels qualifiés et formés** : Les services d'information et d'orientation proposés par Eurodesk reposent sur des professionnels qualifiés et formés qui sont experts sur la mobilité des jeunes en Europe
2. **Est gratuit** : Eurodesk propose des services d'information et d'orientation gratuits
3. **Prend en compte les besoins de chacun** : Eurodesk prend en compte les besoins, les centres d'intérêt et les souhaits de chaque jeune
4. **Informe et oriente tous les jeunes** : Eurodesk s'assure que les informations soient accessibles à tous les jeunes, y compris ceux qui ont moins d'opportunités
5. **Diffuse des informations neutres** : Eurodesk informe et conseille les jeunes en toute neutralité
6. **Orienté vers d'autres services d'information** : Eurodesk oriente vers d'autres services et réseaux d'information nationaux ou européens
7. **Facilite l'accès à des informations locales et régionales dans toute l'Europe** : Eurodesk informe sur toutes les régions d'Europe
8. **Base ses informations sur des témoignages et des expériences vécues** : Les informations et services d'orientation proposés reposent sur de réelles expériences à l'international ou bien font référence à des récits de voyages de jeunes
9. **Orienté vers des programmes de soutien financier** : Eurodesk informe les jeunes sur les dispositifs d'aide financière qui leurs sont destinés
10. **Travaille à partir de sources vérifiées et fiables** : Eurodesk oriente vers des fédérations et travaille dans le domaine de la mobilité avec une démarche qualité